

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 27 mars 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 13

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGÉ, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. MALHERBE, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à Mme BINET ; Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MALARGÉ

Objet : Présentation et approbation du compte administratif 2016 et adoption du compte de gestion 2016 du budget principal du C.I.A.S de l'Intercom du Pays Brionnais

Conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président, ordonnateur des dépenses et recettes du C.I.A.S., expose le compte administratif.

Aussi, les résultats du compte administratif 2016 du budget principal du C.I.A.S. de l'Intercom du Pays Brionnais se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	310 870,68	10 262,22	321 132,90
Recettes	330 525,20	29 142,83	359 668,03
Résultat de l'exercice	19 654,52	18 880,61	38 535,13
Report exercice antérieur	2 707,34	35 458,70	38 166,04
Résultat cumulé	22 361,86	54 339,31	76 701,17

Monsieur le Président quitte ensuite la séance, le vote du compte administratif ayant lieu en son absence par l'administrateur le plus âgé, Monsieur DU MESNIL-ADELÉE.

Après avoir ouï et délibérés, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- ⇒ Approuvent le compte administratif 2016 du budget principal du C.I.A.S. de l'Intercom du Pays Brionnais, tel que présenté ci-dessus.

Compte de Gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 M14 Budget principal du C.I.A.S. de l'Intercom du Pays Brionnais,

- Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif 2016
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ⇒ Le Conseil d'Administration déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



PRÉFECTURE DE L'EURE
12 AVR. 2017
ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE

Numéro SIRET : **20000377000019**

POSTE COMPTABLE : **TP BRIONNE**

PRÉFECTURE DE L'EURE

M14

12 AVR. 2017

ARRIVÉE

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : ACTION SOCIALE

ANNEE 2016

Code INSEE 27116	CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE ACTION SOCIALE	CA 2016
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	81,88%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,95	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2,03%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I

B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II**A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 310 870,68	G 330 525.20
	Section d'investissement	B 10 262.22	H 29 142.83
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 2 707.34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 35 458.70 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		321 132.90 = A+B+C+D	397 834.07 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0.00 = E+F	0.00 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	310 870.68 = A+C+E	333 232.54 = G+I+K
	Section d'investissement	10 262.22 = B+D+F	64 601.53 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	321 132.90 = A+B+C+D+E+F	397 834.07 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	51 205,00	38 086,68	421,00	0,00	12 697,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 120,00	235 333,22	0,00	0,00	36 786,78
65	Autres charges de gestion courante	99,00	0,00	0,00	0,00	99,00
Total des dépenses de gestion courante		323 424,00	273 419,90	421,00	0,00	49 583,10
66	Charges financières	600,00	171,93	0,00	0,00	428,07
67	Charges exceptionnelles	13 420,00	13 393,24	0,00	0,00	26,76
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		337 444,00	286 985,07	421,00	0,00	50 037,93
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	25 366,00	23 464,61			1 901,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 366,00	23 464,61			1 901,39
TOTAL		362 810,00	310 449,68	421,00	0,00	51 939,32
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		(3)	0,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	173 299,66	144 432,20	0,00	0,00	28 867,46
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00	34 321,00	18 939,00	0,00	11 740,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	121 803,00	114 267,00	16 430,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 137,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		360 102,66	294 157,20	35 369,00	0,00	30 576,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	999,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		360 102,66	295 156,20	35 369,00	0,00	29 577,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		360 102,66	295 156,20	35 369,00	0,00	29 577,46
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		(3)	2 707,34			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	3 568,00	3 566,22		1,78
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 568,00	3 566,22		1,78
TOTAL		64 742,70	10 262,22	0,00	54 480,48
Pour information		(3)	0,00		
R001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 680,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 680,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	250,00	432,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	100,00			
Total des recettes financières		350,00	432,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		350,00	2 112,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	25 366,00	23 464,61		1 901,39
041	Opérations patrimoniales (1)	3 568,00	3 566,22		1,78
Total des recettes d'ordre d'investissement		28 934,00	27 030,83		1 903,17
TOTAL		29 284,00	29 142,83	0,00	141,17
Pour information		(3)	35 458,70		
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	38 507,68		38 507,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	235 333,22		235 333,22
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	171,93	0,00	171,93
67	Charges exceptionnelles	13 393,24	0,00	13 393,24
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	23 464,61	23 464,61
Dépenses de fonctionnement - Total		287 406,07	23 464,61	310 870,68
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	3 566,22	3 566,22
21	Immobilisations corporelles (6)	6 696,00	0,00	6 696,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		6 696,00	3 566,22	10 262,22
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	144 432,20		144 432,20
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 260,00		53 260,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	130 697,00		130 697,00
75	Autres produits de gestion courante	1 137,00		1 137,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	999,00		999,00
Recettes de fonctionnement - Total		330 525,20	0,00	330 525,20
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015				2 707,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	432,00	0,00	432,00
13	Subventions d'investissement	1 680,00	0,00	1 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	3 566,22	3 566,22
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		23 464,61	23 464,61
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		2 112,00	27 030,83	29 142,83
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015				35 458,70

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	51 205,00	38 086,68	421,00	0,00	12 697,32
60622	Carburants	6 000,00	4 376,85	250,00	0,00	1 373,15
60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	2 026,20	0,00	0,00	473,80
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	289,92	0,00	0,00	710,08
60632	Fournitures de petit équipement	9 500,00	5 616,44	0,00	0,00	3 883,56
60636	Vêtements de travail	5 000,00	3 781,62	0,00	0,00	1 218,38
6064	Fournitures administratives	600,00	0,71	132,00	0,00	467,29
6135	Locations mobilières	2 000,00	835,20	0,00	0,00	1 164,80
61551	Matériel roulant	2 000,00	971,05	0,00	0,00	1 028,95
61558	Autres biens mobiliers	200,00	1 309,99	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	848,79	0,00	0,00	151,21
6182	Documentation générale et technique	150,00	139,00	0,00	0,00	11,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 680,00	2 844,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	84,62	39,00	0,00	876,38
6251	Voyages et déplacements	200,00	20,65	0,00	0,00	179,35
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	275,00	275,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	400,00	380,00	0,00	0,00	20,00
62871	A la collectivité de rattachement	15 000,00	14 286,64	0,00	0,00	713,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 120,00	235 333,22	0,00	0,00	36 786,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	376,38	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	800,00	770,60	0,00	0,00	29,40
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	500,00	557,52	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	13 960,77	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	1 932,15	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	1 858,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	68 000,00	49 323,22	0,00	0,00	18 676,78
64168	Autres	156 500,00	122 300,40	0,00	0,00	34 199,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	15 802,78	0,00	0,00	4 197,22
6453	Cotisations aux caisses de retraite	6 870,00	11 369,77	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000,00	10 995,75	0,00	0,00	1 004,25
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 500,00	3 324,57	0,00	0,00	175,43
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	130,00	0,00	0,00	470,00
6488	Autres charges	3 000,00	2 631,31	0,00	0,00	368,69
65	Autres charges de gestion courante	99,00	0,00	0,00	0,00	99,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	99,00	0,00	0,00	0,00	99,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		323 424,00	273 419,90	421,00	0,00	49 583,10
66	Charges financières (b)	600,00	171,93	0,00	0,00	428,07
6618	Intérêts des autres dettes	600,00	171,93	0,00	0,00	428,07

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	13 420,00	13 393,24	0,00	0,00	26,76
678	Autres charges exceptionnelles	13 420,00	13 393,24	0,00	0,00	26,76
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		337 444,00	286 985,07	421,00	0,00	50 037,93
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(25 366,00	23 464,61			1 901,39
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	25 366,00	23 464,61			1 901,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 366,00	23 464,61			1 901,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 366,00	23 464,61			1 901,39
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		362 810,00	310 449,68	421,00	0,00	51 939,32
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	173 299,66	144 432,20	0,00	0,00	28 867,46
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	173 299,66	144 432,20	0,00	0,00	28 867,46
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00	34 321,00	18 939,00	0,00	11 740,00
70688	Autres prestation de services	65 000,00	34 321,00	18 939,00	0,00	11 740,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	121 803,00	114 267,00	16 430,00	0,00	0,00
7473	Départements	37 680,00	30 144,00	5 000,00	0,00	2 536,00
74751	Particip du GFP de rattachement	84 123,00	84 123,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	11 430,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 137,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 137,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		360 102,66	294 157,20	35 369,00	0,00	30 576,46
(a) = (70+73+74+75+013)						
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	999,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	999,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		360 102,66	295 156,20	35 369,00	0,00	29 577,46
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</i>	0,00	0,00			0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonds</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		360 102,66	295 156,20	35 369,00	0,00	29 577,46
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		2 707,34				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
2158	Autres installations	1 850,70	0,00	0,00	1 850,70
2175	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	59 324,00	6 696,00	0,00	52 628,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
TOTAL DEPENSES REELLES		61 174,70	6 696,00	0,00	54 478,70
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)</i>		0,00		
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	3 568,00	3 566,22		1,78
204411	<i>Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études</i>	3 568,00	3 566,22		1,78
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 568,00	3 566,22		1,78
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		64 742,70	10 262,22	0,00	54 480,48
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 680,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	1 680,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 680,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	250,00	432,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	250,00	432,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	100,00		0,00	
Total des recettes financières		350,00	432,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		350,00	2 112,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	25 366,00	23 464,61		1 901,39
28158	Autres installations	18 290,00	18 290,00		0,00
28175	Installations, matériel et outillage techniques	2 419,00	2 419,00		0,00
28182	Matériel de transport	3 325,00	1 424,64		1 900,36
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	511,00	510,40		0,60
28184	Mobilier	151,00	151,00		0,00
28188	Autres	670,00	669,57		0,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 366,00	23 464,61		1 901,39
041	Opérations patrimoniales (5)	3 568,00	3 566,22		1,78
2182	Matériel de transport	3 568,00	3 566,22		1,78
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		28 934,00	27 030,83		1 903,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 284,00	29 142,83	0,00	141,17
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		35 458,70			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

	CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
	IV - ANNEXES	IV	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016	Montant des remboursements 2016 restant dû au 31/12/2016
Lignes de crédit de trésorerie				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
51931 Lignes de crédit de trésorerie	29/05/2016	50 000,00	0,00	171,93	45 000,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		50 000,00	0,00	171,93	45 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organisme délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

	CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remb. remb.	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				
							Index (4)	Devises	Taux initial Taux actuel	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
Total général											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
					Taux d'intérêt Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuités de l'exercice
Total général								

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si le tempunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/10/5077/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 63111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	CA IV A2.3
--	---

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (funnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits mandatifs (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart indices hors zone euro / 5 : Ecart indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et compétibles à l'article 661-11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et compétibles à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts épusés au titre du contrat d'échange et compétibles au 768.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE

2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	CA IV A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Total										

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si l'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	A2.5

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768
Total						

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE		CA	2016
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)		A2.6	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux	Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)									
Total des dépenses au c/166											
Refinancement de dette (3)											
Total des recettes au c/166											
Refinancement de dette (4)											

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivie, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant remboursement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après remboursement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Eurobo 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indebte de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt. D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE

2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)	Nominal			Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)			Capital restant dû au 31/12/N	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial	Type Index de taux (4)	Contrat renégocié	Type Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index renou (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

(6) Faire figurer 2 lettres : -Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

-Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, S : bimestrielle, M : mensuelle, B : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES**IV**
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**
A2.8

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 750,00€		19/03/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2
Linéaire	bennes remorques	6
Linéaire	Camion tracteur	10
Linéaire	débroussailleuse tronçonneuses	2
Linéaire	Equipement garage	8
Linéaire	Mobilier	10
Linéaire	mobylettes Scooteurs	3
Linéaire	serres	8
Linéaire	Voiture camionnette	5

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES****A6.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	0,00	I 0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		25 716.00	III	23 896.61
Ressources propres externes de l'année (a)		250.00		432.00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	250.00		432.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		25 466.00		23 464.61
28158	<i>Amortissement des immobilisations</i>	18 290.00		18 290.00
28175	<i>Amortissement des immobilisations</i>	2 419.00		2 419.00
28182	<i>Amortissement des immobilisations</i>	3 325.00		1 424.64
28183	<i>Amortissement des immobilisations</i>	511.00		510.40
28184	<i>Amortissement des immobilisations</i>	151.00		151.00
28188	<i>Amortissement des immobilisations</i>	670.00		669.57
024	Produits de cessions	100.00		0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0.00		0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	23 896.61	0.00	35 458.70	0,00	59 355,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 59 355,31
Solde	V = IV - II (3) + 59 355.31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2
---	--------

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/11/2016	RETROPELLE SPR8600 EUROFARM AVEC GODET 45CM	6 000,00	0,00	10
29/11/2016	SOUFFLEUR STIHL	696,00	0,00	1
TOTAL GENERAL		6 696,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	100,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)							A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
16/05/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX TREND3	1 328,55	5	795,00	533,55	0,00	-533,55
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX BIPLACE	1 191,68	5	714,00	477,68	0,00	-477,68
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX BIPLACE	1 191,68	5	714,00	477,68	0,00	-477,68
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX BIPLACE	1 191,68	5	714,00	477,68	0,00	-477,68
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX BIPLACE	1 328,54	5	795,00	533,54	0,00	-533,54
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX TREND3	1 328,54	5	795,00	533,54	0,00	-533,54
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX TREND3	1 328,55	5	796,00	532,55	0,00	-532,55
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX TREND3	605,00	1	605,00	0,00	0,00	0,00
27/06/2016	SCOOTER PEUGEOT LUDIX	605,00	1	605,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		10 099,22					-3 566,22

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)****A11****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
	TOTAL GENERAL		I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	TOTAL GENERAL	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détaillez les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	330 525,20
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION
GLOBALE****FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

- (1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE		CA	2016
IV - ANNEXES		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6° , L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme préteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)		Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Index (4)	Niveau de taux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social															
TOTAL GENERAL															

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire O/C/C/10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat de change éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE

	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	IV
	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	330 525,20
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

	CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
	IV - ANNEXES	IV	
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Contrôleur territorial des travaux	B	0	0	0	0	1	1
Adjoint technique 2 classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	2	1	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/IB/96/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité ; les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT.

Exemple : un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent tout le temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6/12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE

CA
2016

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016				REMUNERATION (3)		CONTRAT	
CATEGORIES	SECTEUR (1)	SECTEUR (2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agent occupant un emploi permanent (6)				24 440,00			
Controleur territorial des travaux	B	TECH		24 440,00 art. 3-2		CDD	
Agent occupant un emploi non permanent (7)				122 300,00			
Agents espaces nature	N	TECH		122 300,00			Autres
TOTAL GENERAL				146 740,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culture.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :

3-à° : article 3 : 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3 : 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence dans les emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des secrétaires des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui simpose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinefs.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrat aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CENTRE INTERCO. D'ACTION SOCIALE - 27 - ACTION SOCIALE	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES**IV**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**
C3.5**1 - ACTION SOCIALE**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	64 742,70	10 262,22	0,00	54 480,48
RECETTES	64 742,70	64 601,53	0,00	141,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	362 810,00	310 870,68	0,00	51 939,32
RECETTES	362 810,00	333 232,54	0,00	29 577,46

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	64 742,70	10 262,22	0,00	54 480,48
RECETTES	64 742,70	64 601,53	0,00	141,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	362 810,00	310 870,68	0,00	51 939,32
RECETTES	362 810,00	333 232,54	0,00	29 577,46
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	427 552,70	321 132,90	0,00	106 419,80
TOTAL GENERAL DES RECETTES	427 552,70	397 834,07	0,00	29 718,63

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Brionne, le 31/03/2017
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Brionne, le 31/03/2017

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour : 13

Contre : 0

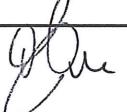
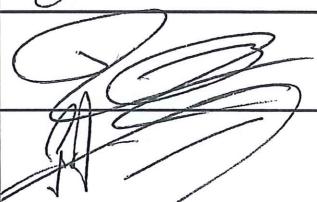
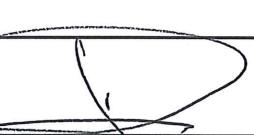
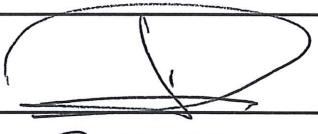
Abstention : 0

Date de convocation : 27/03/2017

Les membres du Conseil d'administration,

M. Jean-Claude ROUSSELIN	
Mme Julie BLOTTIERE	
Mme Sandrine VANDERHOEVEN	
M. André ANTHIERENS	
Mme Martine VATINEL	PRÉFECTURE DE L'EURE 12 AVR. 2017 ARRIVÉE
Mme Brigitte BINET	
M. Yannick MALHERBE	
M. Daniel PERDRIEL	
Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE	Pouvoir à M. Perdriel
M. Roger DELAMARE	
M. Pierre MALARGÉ	
Mme Martine GOETHEYN	
Mme Christelle TERRASE	Pouvoir à M. Anthierens

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. Laurent PALADE	
Mme Elisabeth ENARD	
M. Michel du MESNIL-ADELÉE	
M. Loïc PENVEN	
M. Patrice ARNAUD	
Mme Cécile CASEY	
M. Pascal GRIHAULT	
M. Pascal KAREB	Pouvoir à Mme Binet 

PRÉFECTURE DE L'EURE

12 AVR. 2017
ARRIVÉE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

